

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE**

Département de la HAUTE-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	SEANCE DU 23 MARS 2026
N° 2026-12	<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u> Autorisation de signature de la convention ACFI

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Le 23 mars 2026, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 9 mars 2026.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Michel LAMBERT, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Philippe FREQUELIN a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS
Monsieur Jean-François VAN HOORNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Gérard LENE, Monsieur Jean-François MARECHAL.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ACFI

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du SDIS 52 de faire appel à la mission ACFI du CDG52, afin de bénéficier d'une expertise externalisée, aucun agent n'étant formé pour cette fonction en interne au SDIS,

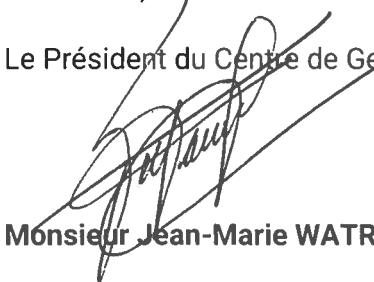
Vu la demande du Conseil départemental de faire appel à la mission ACFI du CDG52, afin de bénéficier d'une expertise externalisée, aucun agent n'étant formé pour cette fonction en interne au SDIS,

Considérant qu'aucune remarque n'est formulée,

Sur présentation de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser le Président à signer la convention pour la mission ACFI avec le SDIS 52 et avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne, et tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

<u>Certifié exécutoire compte-tenu de :</u> - la transmission à Madame le Préfet du Département de la Haute-Marne le - la publication le	Chaumont, le 23 mars 2026 Le Président du Centre de Gestion,  Monsieur Jean-Marie WATREMETZ
---	---